

**PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE  
« SCCV PARISS »**

**FIN DE LA FONCTION DE GERANTE**

**L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE,  
LE PREMIER OCTOBRE,**

**A HAGONDANGE (Moselle), 7 Rue Henri Barbusse,**

**Il a été convenu par les associés ci-après identifiés,**

**Le présent acte contenant :**

**PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE  
DE LA « SCCV PARISS »**

**IDENTIFICATION DES ASSOCIES**

- 1°/ Monsieur Paul **NOVENA**, gérant de société, né à FORBACH (Moselle), le 2 février 1974,**
- Epoux de Madame Isabelle **KOELLSCH**, secrétaire, née à METZ (Moselle), le 21 septembre 1971, avec laquelle il est marié sous le régime de la séparation de biens avec société d'acquêts, aux termes de son contrat de mariage reçu par Maître Jacques WOLF, alors notaire à HAGONDANGE (Moselle), le 27 décembre 2000, préalablement à son union célébrée à la Mairie de HAGONDANGE (Moselle), le 30 décembre 2000, lequel régime n'ayant subi, depuis lors, aucune modification,
  - De nationalité française,
  - Demeurant à 57300 HAGONDANGE, 7 Rue Henri Barbusse,
  - Résident au sens de la réglementation fiscale ;

Ici présent.

- 2°/ Madame Isabelle **KOELLSCH**, secrétaire, née à METZ (Moselle), le 21 septembre 1971,**
- Epouse de Monsieur Paul **NOVENA**, gérant de société, né à FORBACH (Moselle), le 2 février 1974, avec lequel elle est mariée sous le régime de la séparation de biens avec société d'acquêts, aux termes de son contrat de mariage reçu par Maître Jacques WOLF, alors notaire à HAGONDANGE (Moselle), le 27 décembre 2000, préalablement à son union célébrée à la Mairie de HAGONDANGE (Moselle), le 30 décembre 2000, lequel régime n'ayant subi, depuis lors, aucune modification,
  - De nationalité française,
  - Demeurant à 57300 HAGONDANGE, 7 Rue Henri Barbusse,
  - Résidente au sens de la réglementation fiscale ;

Ici présente.

**EXPOSE**

Les associés susnommés sont les seuls associés de la Société Civile de Construction Vente dénommée « **SCCV PARISS** », au capital de 1 500,00 €, ayant son siège social à 57300 HAGONDANGE, 7 Rue Henri Barbusse, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de METZ (Moselle), sous le n° 928 630 706, étant observé que les associés sont également gérants de ladite Société.

**CONVOCATION VERBALE**

Les associés se sont réunis ce jour à 18 heures 00, au siège social, en assemblée générale extraordinaire, sur convocation verbale qui leur en a été faite individuellement par Monsieur Paul **NOVENA**, l'un des gérants.

**PRESIDENCE - BUREAU**

L'assemblée est présidée par Monsieur Paul **NOVENA**, l'un des gérants de la Société.  
Le bureau est constitué de tous les associés présents.

**PRESENCE**

Le Président constate que sont présents.

a) Outre lui-même, détenteur de: 750 parts sociales  
numérotées de 1 à 750 sur les 1 500 composant le capital social ;

b) Madame Isabelle **NOVENA** née **KOELLSCH**, détentrice de : 750 parts sociales  
numérotées de 751 à 1 500 sur les 1 500 composant le capital social.

Total: **1 500 parts sociales**  
égal au nombre de parts sociales composant le capital social.

**REPRESENTATION**

Il n'y a pas lieu à représentation.

**QUORUM**

L'assemblée générale réunit la totalité de ses membres ; le quorum est pas suite atteint.  
Elle peut, en conséquence, valablement délibérer. Le Président rappelle l'ordre du jour.

**ORDRE DU JOUR**

1°/ Renoncer à tous délai et forme de convocation aux présentes, vu l'urgence de l'opération projetée et compte tenu que tous les associés ont été mis en possession de tous documents et informations quinze jours au moins avant la date de la présente assemblée.

2°/ Prendre acte de la volonté de Madame Isabelle **NOVENA** née **KOELLSCH**, de son intention de se démettre de sa qualité de gérante de la "**SCCV PARISS**", avec effet à compter de ce jour, seul subsistera en cette qualité Monsieur Paul **NOVENA**.

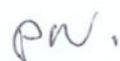
3°/ Donner quitus à Madame Isabelle **NOVENA** née **KOELLSCH**, gérante démissionnaire.

4°/ Conférer tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes aux fins d'effectuer toutes formalités nécessaires, notamment auprès des greffes des Tribunaux Judiciaires et de Commerce compétents, et en particulier à Monsieur Paul **NOVENA**, gérant, avec faculté de déléguer, à l'effet de signer toutes pièces et tous actes nécessaires à l'accomplissement de la ou des résolutions adoptées, notamment mettre à jour les statuts.

**RAPPORT DE LA PRESIDENCE**

Le Président établi son rapport comme suit :

« Madame Isabelle **NOVENA** née **KOELLSCH**, gérante associée, ayant manifesté par écrit en date du 28 septembre 2024 de son intention de se démettre de ses fonctions de gérante de la "**SCCV PARISS** ", avec effet à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2024, il y a lieu d'accepter cette démission à compter du 1er octobre 2024, seul subsistera en cette qualité Monsieur Paul **NOVENA** ».

### DOCUMENTS A DISPOSITION

Sont notamment à disposition des associés, sur le bureau de l'assemblée:

- Les statuts à jour de la Société ;
- Le texte des résolutions proposées ;
- La lettre de démission de Madame Isabelle **NOVENA** née **KOELLSCH**, gérante associée, avec effet à compter du 1er octobre 2024, laquelle est ci-annexée.

Sauf la lettre de démission susvisée, le Président déclare que les mêmes pièces ont été mises à la disposition des associés plus de quinze jours avant la date de la présente réunion et qu'ils ont eu la possibilité de lui poser, pendant ce délai, toutes questions, ce dont l'assemblée lui donne acte.

### DISCUSSION

Une fois:

- Pour le Président, rappelé l'ordre du jour et le contenu de son rapport ;
- Pour les personnes présentes, pris une nouvelle fois connaissance des documents mis à disposition ;

Le président ouvre la discussion et chacun s'exprime librement.

Le Président répond à chacun ayant pris la parole puis, personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes.

### RESOLUTIONS

#### Première résolution

L'assemblée, vu l'urgence de l'opération projetée et compte tenu que tous les associés ont été mis en possession de tous documents et informations quinze jours au moins avant la date de la présente réunion, renonce à tous délai et forme de convocation aux présentes.

**Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.**

#### Deuxième résolution

L'assemblée, prenant acte de la volonté de Madame Isabelle **NOVENA** née **KOELLSCH** de se démettre de ses fonctions de gérante de la « **SCCV PARISS** », avec effet à compter du 1er octobre 2024 :

- Dispense cette dernière, gérante démissionnaire, de notifier sa démission au gérant subsistant et associé, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou tout autre moyen plus de trois mois à l'avance ;

- Accepte la démission de Madame Isabelle **NOVENA** née **KOELLSCH** en sa qualité de gérante à compter du 1er octobre 2024, seul subsistera en cette qualité Monsieur Paul **NOVENA** ;

- Dispense la gérante démissionnaire de maintenir son mandat jusqu'à la clôture de l'exercice en cours, acceptant que les effets de sa démission soient fixés au 1er octobre 2024.

**Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.**

#### Troisième résolution

L'assemblée confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes aux fins d'effectuer toutes formalités nécessaires, notamment auprès des greffes des Tribunaux Judiciaires et de Commerce compétents, et en particulier à Monsieur Paul **NOVENA**, gérant, avec faculté de déléguer, à l'effet de signer toutes pièces et tous actes nécessaires à l'accomplissement de la ou des résolutions adoptées, notamment mettre à jour les statuts.

**Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.**

*SW*

*PN,*

**CLOTURE**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 18 heures 40.  
De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture faite par le Président, a été signé par lui et l'ensemble des associés, ainsi que constaté ci-dessous.

**DECLARATIONS SUR LA CAPACITE DES ASSOCIES**

Les associés confirment, chacun en ce qui le concerne, l'exactitude des déclarations faites plus haut concernant son état-civil.

Ils ajoutent :

- Avoir leur résidence habituelle en France ;
- Ne pas être en état de tutelle, curatelle, ni être placés sous le régime de la sauvegarde de justice ou sous un régime d'administration provisoire de leurs biens ;
- Ne pas être et n'avoir jamais été en état de cessation des paiements ;
- Jouir de la plénitude de leurs droits et capacité.

**ELECTION DE DOMICILE**

Pour l'exécution des présentes et de ses suites, il est fait élection de domicile au siège social.

**FRAIS - DROITS ET EMOLUMENTS**

La Société paiera tous les frais, droits et émoluments des présentes et ceux qui en seront la suite ou la conséquence, ainsi que les associés et gérant l'y obligent expressément.

**DONT ACTE sur quatre pages :**

**Comprenant :**

- renvoi(s) approuvé(s) : 00.
- blanc(s) barré(s) : 00.
- ligne(s) entière(s) rayée(s) : 00.
- nombre(s) rayé(s) : 00.
- mot(s) rayé(s) : 00.
- lettre(s) rayée(s) : 00.

**Paraphes**

PV 1

Fait et passé aux lieu, jour, mois et an indiqués en tête des présentes.

NOM DES SIGNATAIRES	SIGNATURES
Monsieur Paul <b>NOVENA</b>	
Madame Isabelle <b>NOVENA</b> née <b>KOELLSCH</b>	